



# CAP nationale C des 2, 3 et 4 décembre 2015

## Révision de l'évaluation professionnelle des AAP 2<sup>ème</sup> cl. année 2015 (gestion 2014)

### Déclaration liminaire des élus de la CGT Finances Publiques

Le projet de budget pour l'année 2016 a été rendu public il y a quelques semaines. Il s'inscrit dans la logique du gouvernement qui vise à « économiser » 50 milliards sur les années 2015, 2016 et 2017 pour rentrer dans les sacro-saints critères de convergence décrétés par l'union européenne.

Après les coupes budgétaires massives de 2015 (21 milliards d'€), il est prévu 16 nouveaux milliards d'économies pour l'année 2016 répartis comme suit : 7,4 milliards sur les dépenses de sécurité sociale, 3,5 milliards ponctionnés sur les dotations aux collectivités locales et enfin 5,1 milliards sur le budget à proprement parler de l'Etat.

Le Premier ministre Manuel Valls a tenu à défendre ce projet de budget, expliquant que de telles économies permettront de mettre en avant les priorités du gouvernement : l'éducation, l'emploi, la sécurité et la culture.

Et effectivement sur le tout sécuritaire, on peut dire que les dernières annonces de François Hollande suite aux terribles attentats qui ont touché la France le 13 novembre 2015 donnent le ton : création de 8500 nouveaux postes pour la sécurité et la justice et fin des réductions d'effectifs dans l'armée.

Pour la CGT, les attentats qui ont touché la France, frappent les populations partout dans le monde, comme à Beyrouth et en Turquie dernièrement, ou lors de l'explosion de l'avion Russe.

Notre solidarité s'adresse à toutes les victimes de ces assassinats. Derrière ces atrocités, des discours trop souvent entendus reviennent à grands pas. La guerre ne règle rien, au contraire. Les lieux de tensions et conflits se multiplient avec leurs cortèges de morts, de destruction, de désolation et de haine. Les multiples interventions militaires (en Irak, en Lybie, en Syrie, etc.), loin d'instaurer la démocratie ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale.

Pour le reste c'est comme l'an dernier, économies à tous les étages, désengagement de l'Etat qui précarise encore plus les citoyens les plus fragiles et cadeaux aux entreprises avec 9 milliards d'exonérations supplémentaires programmés !

Le total des mesures de soutien aux entreprises représentera bien 33 milliards en 2016 dans le cadre du pacte dit de « responsabilité » chère à François Hollande qui précisait en 2014 « Je propose un pacte de responsabilité aux entreprises. Il est fondé sur un principe simple : moins de charges sur le travail, moins de contraintes sur leurs activités ; et en même temps une contrepartie : plus d'embauches et plus de dialogue social. » Incroyable au regard de l'incapacité du dispositif proposé à relancer la croissance et l'emploi dans le pays.

Montreuil, le 09/012/2015

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)

• Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)

• [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63

**Les politiques de ce gouvernement se montrent totalement inefficaces pour lutter contre le chômage. Sur un an, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A progresse de 3,7% (+128 400 chômeurs).**

**Au total, fin octobre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C s'établit à 5 435 800 en métropole (5 740 600 Dom compris). Ce nombre est en légère hausse sur un mois (+13 100) et augmente de 5,5% sur un an (+283 000).**

Quant au dialogue social, les dernières annonces du gouvernement sont édifiantes.

**Manuel Valls s'est vu remettre mercredi 9 septembre le rapport de Jean-Denis Combexelle sur l'assouplissement du droit du travail en France.**

Ce rapport de 44 propositions, doit permettre notamment d'«élargir la place» des accords sociaux de branche et surtout d'entreprise par rapport au Code du Travail, conformément à l'instruction donnée par le Premier ministre lors de sa commande début avril.

Le texte préconise de réformer dès 2016 le Code du travail pour «ouvrir de nouveaux champs» de négociation collective sur quatre «piliers» : conditions de travail, temps de travail, emplois et salaires.

C'est la remise en cause des conventions collectives ! Les accords entreprise par entreprise deviendraient la norme vidant de son contenu le code du travail qui s'applique à tous.

**Pour la CGT, le Code du travail est le socle minimal de garanties collectives. Il doit être applicable à tous. Les négociations à l'entreprise doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied !**

Dans la fonction publique, c'est un protocole d'accord censé moderniser les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui a été proposé à la signature le 30 septembre dernier aux organisations représentées au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Alors que le dispositif vient d'être rejeté par les organisations syndicales qui représentent plus de 50% des fonctionnaires, le premier ministre vient d'annoncer que le gouvernement appliquera le protocole PPCR de manière unilatérale. Bel exemple de démocratie !

L'introduction générale du protocole dévoile les objectifs réels du gouvernement : développement de passerelles entre les différents versants, réformes des règles afférentes à l'attractivité territoriale, et simplification des règles de gestion.

**En clair ce protocole permettrait à terme de faciliter la mobilité fonctionnelle en harmonisant au maximum les règles de gestions des 3 versants de la Fonction Publique tant en terme de mutation, d'avancement de carrière que de rémunération.**

C'est la remise en cause des statuts particuliers pour permettre la mobilité forcée.

**Comment ne pas faire le lien avec les dizaines de milliers de suppressions d'emplois que nous subissons depuis plus de 10 ans, conséquence de la RGPP, de la MAP, du pacte de responsabilité et de la démarche stratégique à la DGFIP.**

La Direction générale des Finances publiques s'inscrit dans cette logique et constitue même un coeur de cible pour le gouvernement. Et les premiers à payer les pots cassés de cette politique, ce sont les agents.

**Ils ne cessent de subir le sabordage de leurs missions pleinement utiles à la société et aux citoyens. Ils ne cessent de vivre les destructions de leurs services avec la désagrégation de leur travail qui va avec.**

Ils ne cessent « d'encaisser » les suppressions d'emplois massives et incessantes qui aggravent leurs conditions de travail (le gouvernement en prévoit encore 2130 pour la DGFIP).

Et par-dessus le marché, on entend leur imposer une régression de leurs droits et garanties collectives par une remise en cause des statuts particuliers, annonciatrice de la mobilité forcée.

C'est dans ces conditions, que la CGT Finances Publiques a appelé les agents de la DGFIP à s'inscrire dans la journée de grève interprofessionnelle du 8 octobre 2015.

## **La CAP/les règles de gestions**

Alors que les groupes de travail des 9 février et 27 mai 2015 actaient déjà des reculs en matière d'affectation des lauréats du concours de catégorie C, les fiches proposées au groupe de travail du 21 septembre dernier remettent en cause l'ensemble des règles de mutation construites lors des GT consécutifs à la fusion pour définir les règles de gestion de la DGFIP.

**L'administration propose ni plus ni moins que la suppression des mouvements complémentaires de mutation pour les catégories B et A, la remise en cause de la finesse de l'affectation mission/structure pour la catégorie B, l'obligation pour les contrôleurs en sortie d'école d'exercer leurs fonction pendant une durée minimale de 3 ans dans le domaine d'activité pour lequel ils auront été formés, d'empêcher les agents C en 1ere affectation de muter pendant 3 ans et enfin la possibilité de fusionner des RAN.**

Lors de l'ouverture du groupe de travail du 21 septembre, après lecture des déclarations liminaires, la délégation de la CGT Finances Publiques a décidé avec l'ensemble des représentants des autres organisations syndicales de quitter la séance.

**La CGT Finances publiques condamne avec force les reculs en matière de droit à mutation qui sont proposés dans les fiches de travail. Elle exige de l'administration qu'elle tienne les engagements pris lors du cycle de discussion sur les règles de gestion fusionnées et les fasse vivre.**

## **La CAP**

**Les représentants des personnels de la CGT Finances Publiques rappellent leur attachement à une véritable reconnaissance de la valeur professionnelle des agents qui doit se faire au travers d'une notation basée sur des critères objectifs, reflétant la qualité du service public rendu et du travail réalisé.**

Nous dénonçons les systèmes de notation/évaluation liés au culte de la performance et à la réalisation d'objectifs fixés arbitrairement dans le cadre d'une politique marquée par les suppressions d'emplois, la dégradation des conditions de travail et de l'accomplissement des missions.

En 2013, la suppression de la note chiffrée au profit de la seule évaluation instaure entre le chef de service et l'agent une relation contractuelle rendant ce dernier plus vulnérable.

Cette nouvelle réforme introduit un premier niveau de recours obligatoire auprès d'une autorité dite hiérarchique avant toute saisine d'une Commission Administrative Paritaire.

**Un agent qui n'introduit pas de recours auprès de l'autorité hiérarchique se voit refusé toute possibilité d'appel en CAP.**

Le recours hiérarchique empiète et remet largement en cause le rôle dévolu aux CAP en permettant l'attribution de réductions d'ancienneté prélevées sur la réserve de manière totalement arbitraire et discrétionnaire.

**C'est la remise en cause du droit des agents à être défendus.**

**C'est la remise en cause du paritarisme et nous le condamnons fermement !**

Les débats en CAP locales sont rendus plus difficiles car l'administration se cache derrière le fait que l'autorité hiérarchique a déjà rendu une décision.

Cette autorité hiérarchique représente la direction locale et revenir sur son « jugement » en CAP est d'autant plus difficile pour un président de CAP.

**Le nombre d'agents noté est passé de 30932 en 2014 à 29152 en 2015 soit une baisse des effectifs de 9%.**

**Pour autant, le nombre de recours en CAPL est resté constant : 483 en 2014 (1,6%) et 415 en 2015 (1,4%).**

**Pour la CGT les 665 agents ayant fait un recours hiérarchique auraient du avoir droit à une véritable défense en toute transparence dans un cadre paritaire.**

Les élus de la CGT Finances Publiques estime que c'est un recul pour les personnels et une nouvelle remise en cause du dialogue social à la DGFIP.

Concernant cette campagne de recours les mêmes dysfonctionnements perdurent, les problèmes de santé, les absences syndicales, le temps partiel, la mutation, ainsi que certains postes peu valorisés (accueil, services communs) restent autant de facteurs qui pénalisent les agents.

Nous estimons que l'administration doit satisfaire le plus grand nombre d'agents en utilisant l'ensemble des réserves constituées pour l'examen des recours de la catégorie C administratif.

Concernant les majorations d'ancienneté et les mentions dites d'alerte, les élus de la CGT Finances Publiques considèrent que ce n'est pas en sanctionnant les agents à travers leur évaluation que l'on règle leurs difficultés.

Les élus de la CGT Finances Publiques considèrent, que dans un contexte de pénurie d'effectifs et de restructurations permanentes, les agents fournissent bien plus que leur part de travail.

Les élus CGT se battent avec force et conviction sur l'ensemble des appels qui leur ont été confiés par les agents.